



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 44082

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les revendications exprimées par les enseignants du lycée René-Cassin de Metz dans le cadre de la réforme du lycée professionnel. Ils protestent notamment contre la diminution des heures d'enseignement, mettant en jeu au moins 7 postes, soit 4 536 heures d'enseignement en moins par an pour les élèves. Ils souhaiteraient donc que soit maintenue une dotation horaire permettant de mettre en place une formation professionnelle et un suivi de qualité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'importance des moyens mis en oeuvre témoigne de la forte volonté gouvernementale de réussir l'enjeu de la réforme de l'enseignement professionnel. En effet, dans le double contexte de décroissance démographique continue, qui prévaut depuis plusieurs années, et de maîtrise des dépenses budgétaires de l'Etat, 58 000 nouvelles heures supplémentaires annuelles ainsi que la nomination de 300 nouveaux chefs de travaux dans le secteur tertiaire accompagnent la mise en place de cette réforme. Cette mesure est donc de nature à améliorer l'encadrement des élèves. S'agissant plus précisément de la situation du lycée René-Cassin, il convient de prendre l'attache du recteur de l'académie de Nancy-Metz, responsable des mesures d'aménagement du dispositif scolaire et le mieux à même, par conséquent, d'explicitier cette situation particulière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44082

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1929

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 793